

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022**

La convocation a été adressée individuellement le vendredi 3 juin 2022 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le jeudi 16 juin 2022 à 19 heures 45.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, GILDAS QUIVIGER, ANGELIQUE KERUZEC, ARMEL LORCY (11)

Absents : CELINE COADOUR, MAIWENN QUENTEL, GAELLE MOTREFF, MICHEL IRIK (4)

Procurations : MAIWENN QUENTEL à ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF à FREDERIC DRELON (2)

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Secrétaire de séance : Stéphanie LE GUILLOU a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2022**

Les élus n'ont pas de remarques.

**URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 5 AVRIL 2022**

Pour information, Stéphane L'HELGOUALCH, Maire Adjoint, a présenté au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 5 AVRIL 2022 :

- Permis de construire

1. M. GRIMONT Emmanuel a déposé le 6 mai 2022 un Permis de Construire pour la construction d'un garage en bois de 33.64m<sup>2</sup> sur le terrain cadastré ab57, 2 bis rue des fleurs
2. Le SDIS 29 a déposé le 9 mai 2022 un Permis de Construire pour la construction d'un centre d'intervention et de formation sur le terrain cadastré ZA 49 à 109, Kergadalen
3. M. GUEDES Paul a déposé le 7 juin 2022 un Permis de Construire pour la construction d'un hangar agricole de 576m<sup>2</sup> de surface de stockage avec toiture photovoltaïque sur le terrain cadastré ZE 208+140, LD Toull Ar C'harn.
4. M. LE BIHAN David a déposé le 8 juin 2022 un Permis de Construire pour la construction d'un carport de 32m<sup>2</sup> sur le terrain cadastré b1039, 12 Hameau de Menez Dourig

- Déclarations préalables

1. M DEMAY Jérôme a déposé le 20 avril 2022 une Déclaration Préalable pour un abri de jardin et un mur de clôture sur le terrain cadastré B n° 10 lotissement Park Kozh.
2. Mme GREGORY Christelle a déposé le 21 avril 2022 une Déclaration Préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de sa maison sur le terrain cadastré B n° 1135, 18 lotissement Kerhuella.
3. Monsieur BRADOL Patrick a déposé le 27 avril 2022 une Déclaration Préalable pour le remplacement d'un grillage par un mur avec claustras sur le terrain cadastré AB n°244, 12 rue de la Mairie
4. Monsieur HENRY Stéphane a déposé le 3 mai 2022 une Déclaration Préalable pour la pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur le terrain cadastré C n°82, 4 hameau de Tachennic
5. Mme LECOMTE Hélène a déposé le 4 mai 2022 une Déclaration Préalable pour la création d'une piscine sur le terrain cadastré C n°890, 10 hameau de Tachennic
6. M MASSON Raphael a déposé le 25 mai 2022 une Déclaration Préalable pour un abri de jardin sur le terrain cadastré B n° 1314p 6 lotissement Gwaremm Vras.
7. M. LASTENNET Thomas a déposé le 3 juin 2022 une Déclaration Préalable pour un mur de séparation sur le terrain cadastré AB n°398 17 lotissement ParkAn Héol.
7. M. GENDRON Kevin a déposé le 9 juin 2022 une Déclaration Préalable pour une véranda de 15m<sup>2</sup> sur le terrain cadastré B n°1275 4 lotissement Park Kozh.

## PARTICIPATION FINANCIERE ECOLE DIWAN

La Présidente de l'école « Diwan Kastellin » a sollicité pour cette année scolaire le versement du forfait communal des élèves domiciliés sur la commune de SAINT-SEGAL. Le paiement de ce forfait concerne deux élèves saint-ségalais scolarisé en maternelle.

En effet, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de confiance rend systématique le versement du forfait scolaire communal pour les élèves des écoles Diwan. Le calcul de ce montant se base sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumés par la commune pour les classes élémentaires et maternelles publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal doit valider un versement de 3 710.80€ pour la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2021-2022 :

1 855,40€, correspondant au coût moyen d'un élève scolarisé en maternelle sur SAINT-SEGAL (déclaration mai 2021)

Deux enfants de Saint-Ségal sont scolarisés en maternelle à l'école DIWAN de Chateaulin

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**-VALIDE** le versement de la participation à l'école Diwan pour l'année scolaire 2021-2022 :

1 855.40€ (correspondant au coût moyen d'un élève scolarisé en maternelle sur SAINT-SEGAL) X 2 (2 élèves de Saint-Ségal sont inscrits en maternelle) soit **3 710.80€**.

**Vote: Pour : 12/Abstention : 1**

## SUBVENTIONS 2022

Madame Isabelle LEJEUNE a proposé au Conseil Municipal de répartir le montant prévu pour les versements aux associations

Pour rappel, cette année, la mairie règle directement la facture de Piscine de l'école. La participation n'est donc plus versée sous forme de subvention à l'APE. De plus, la subvention versée à l'école DIWAN a considérablement augmenté cette année.

*La Commission "Relations avec les associations" a étudié les demandes et donné un avis favorable à cette répartition.*

| Associations de Saint-Ségal               | 2021              | 2022              | Observations                                 |
|---|-------------------|-------------------|--|
| Comité des Loisirs                        | 500,00€           | 1 000,00€         | Prêt de salle                                |
| Art floral "Les Azalées"                  | 120,00€           | 100,00€           | Prêt de salle                                |
| Société de chasse 1 M.Corcuff             | 250,00€           | 200,00€           | Régulation des nuisibles                     |
| Société de chasse 2                       | 250,00€           | 200,00€           | Régulation des nuisibles                     |
| Tous en forme                             | 300,00€           | 300,00€           | Prêt de salle                                |
| Plijadur                                  | 110,00€           | 150,00€           | Prêt de salle                                |
| Club de l'amitié                          | 250,00€           | 300,00€           | Prêt de salle                                |
| Parents d'Elèves Ecole Julie Daubié       | 500,00€           | 500,00€           | Activité Piscine payée en direct cette année |
| Coopérative scolaire - Projet pédagogique | 550,00€           | 400,00€           |  |
| " " - Noël                                | 378,00€           | 429,00€           | 3€/enfant (143 élèves)                       |
| St Ségal - Créations                      | 200,00€           | -                 | Prêt de salle                                |
| St Ségal - Couture                        | 200,00€           | -                 | Prêt de salle                                |
| Artiz'ans                                 | -                 | -                 | Prêt de salle                                |
| Aulne Photoclub                           | -                 | -                 | Prêt de salle                                |
| Arz Ha Glad                               | 300,00€           | 150,00€           | Prêt de salle                                |
| Les Paniers de Saint-Ségal                | 2 177€            | 150,00€           | Prêt de salle                                |
| <b>Sous-total</b>                         | <b>6 085,00 €</b> | <b>3 879,00 €</b> |  |

| Associations extérieures    | 2021              | 2022             | Observations             |
|-----------------------------|-------------------|------------------|--------------------------|
| Rés'Agri                    | 64,00 €           | 64,00€           |                          |
| POLYSONNANCE                | -                 | 500,00€          | 28 adhérents st ségalais |
| CLUB NAUTIQUE CHATEAULINOIS | -                 | 70,00€           | 7 adhérents st ségalais  |
| <b>Sous-total</b>           | <b>64,00 €</b>    | <b>634,00€</b>   |                          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>6 149,00 €</b> | <b>4 513,00€</b> |                          |

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-**VALIDE** la répartition des subventions comme indiqué dans le tableau

*Vote : Unanimité*

### **ACQUISITION D'UN TRACTEUR AGRICOLE POUR LA COMMUNE**

Mickael BERNARD a fait part au Conseil Municipal de la nécessité de se doter d'un nouveau tracteur au cours de l'année 2022. Des devis ont été établis. Mickael BERNARD intervient pour présenter la partie technique.

Le cout du tracteur, proposé par l'entreprise CLAAS, est de **39 000,00 € HT** (soit 46 800,00€ TTC).

L'entreprise CLAAS nous fait également une offre de reprise sur notre ancien tracteur NEW HOLLAND de 5 000 €HT soit 6 000 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un TRACTEUR CLAAS ARION 420 de 2015 pour un montant TTC de 46 800.00€ TTC,
- **APPROUVE** la cession de l'ancien tracteur pour un montant de 6 000,00€TTC,
- **AUTORISE** la signature du devis par le Maire.

*Vote : Unanimité*

### **ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE**

Mickael BERNARD a fait part au Conseil Municipal de la nécessité de se doter de matériel. Des devis ont été établis. Mickael BERNARD intervient pour présenter la partie technique.

L'entreprise CLAAS nous fait une offre pour l'achat d'un chargeur et d'un transpalette adaptables au tracteur Claas ARION, ainsi que pour une benne basculante.

L'ensemble est proposé à 16 550,00 €HT soit 19 860.00 €HT

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition du chargeur ; du transpalette et de la benne pour un montant TTC de 19 860.00€ TTC,
- **AUTORISE** la signature du devis par le Maire.

*Vote : Unanimité*

## **DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame Isabelle LEJEUNE, Maire-Adjointe, propose au Conseil Municipal de valider la décision modificative suivante :

### **COMMUNE**

#### **Section d'investissement**

| <b>Dépenses</b>                                 |               |
|---|---------------|
| Article   | Somme         |
| 21578 - Matériel et outillage Service technique | + 21 660,00 € |
| 2031 – Frais d'études                           | - 6 000,00 €  |
| 2313 – Constructions                            | - 10 000,00 € |
| 23155-Grosses réparations de voirie             | - 5 660,00 €  |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>0,00 €</b> |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

**-VALIDE** la Décision Modificative n°1 pour le Budget Principal de la Commune

*Vote : Unanimité*

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CONVIVIO POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Stéphanie LE GUILLOU, déléguée aux Affaires Scolaires, rappelle que des démarches ont été entreprises afin de changer de prestataire de repas depuis plusieurs mois. Les tests ayant été concluants avec les élèves. Il est proposé une convention pour l'année scolaire 2022-2023. La convention pourra être renouvelée 2 fois sans excéder une durée totale de 3 ans.

Il s'agit d'une livraison en liaison froide. Le prestataire met à disposition du client 2 jours de remise en température 10 niveaux

*Le prix du repas enfant est basé sur un montant HT de 2.4635€ soit 2.5990€ TTC (TVA à 5.50%)*

Dans la pratique, le prévisionnel du nombre de couvert sera envoyé le lundi de la semaine 1 pour la semaine 2.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le choix du nouveau prestataire
- **AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention

*Vote : Unanimité*

### **ECLAIRAGE PUBLIC : POSE DE FOURREAUX CHEMIN VERS LOTISSEMENT PARK AN HEOL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de l'éclairage public à dans le chemin qui va vers le lotissement Park an Héol.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de SAINT-SEGAL afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF

Considérant que l'estimation des travaux se monte à :

⇒ Eclairage Public ..... **5 250,00 € HT**

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017,

le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF ..... **0,00 €**

⇒ Financement de la commune : ..... **5 250,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ♦ **ACCEPTE** le projet de pose de fourreaux dans le chemin qui va vers le lotissement Park an Héol
- ♦ **ACCEPTE** le plan de financement proposé par le Maire, et pour le versement d'une participation estimée à un montant de 5 250,00 euros

♦ AUTORISE le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux, et ses éventuels avenants.

*Vote : Unanimité*

### **SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA SPREV : CHAPELLE SAINT SEBASTIEN**

Gérard KNIPILLAIRE, délégué aux Affaires Culturelles et au Patrimoine, rappelle que traditionnellement la Commune de Saint-Ségal convient d'un accord avec la SPREV pour les visites de la Chapelle Saint-Sébastien durant la période estivale. La SPREV met à disposition de la Commune un guide pour une durée de 30 jours. En contrepartie, la Commune se charge de lui trouver un hébergement (Presbytère de Pleyben). La formation du guide sera effectuée par une personne désignée par la Commune.

Le guide sera présent du 17/07/2022 au 14/08/2022. Les horaires d'ouverture de la Chapelle seront :

Du lundi au vendredi : de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30

Le Dimanche : de 14h30 à 18h30.

La Commune participe aux frais à hauteur de 700€. La facture sera réglée à l'ordre de la SPREV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE ces dispositions**

- **ACCEPTE** la participation financière de 700€ demandée par la SPREV

*Vote : Unanimité*

### **REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Mickaël BERNARD, Maire-Adjoint, précise que suite aux nombreuses doléances, une réflexion est actuellement menée par rapport aux enjeux de sécurité dans les hameaux, et plus précisément dans le secteur du Goulitt avec la construction de futur Centre du SDIS à Kergadalen.

Des devis sont en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande d'aide au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police pour l'année 2022.

*Vote : Unanimité*

### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION « FONDS DE CONCOURS » AVEC LA CCPCP**

Frédéric DRELON, Maire, a rappelé que la Commune avait entrepris les travaux de sécurisation de l'entrée de la ZA de Menez Bos (travaux réalisés en 2019 sur la voirie communautaire).

Par délibération n°2020-123 du 28 juillet 2020, le Conseil Communautaire avait attribué à la Commune de Saint-Ségal une subvention relative à ces travaux de mise en sécurité de la route de Menez Bos qui dessert la zone d'activités artisanales d'intérêt intercommunal. La CCPCP s'est engagée à participer au financement de ces travaux à hauteur de **7 332€**.

**Le cout prévisionnel du projet avait été estimé à 48 880 € HT**

**Le financement prévisionnel de l'opération se décline comme suit :**

**Cout estimatif de l'opération : 48 880 € HT**

**Autofinancement de la Commune : 41 548 € (85%)**

**Fonds de concours de la CCPCP : 7 332 € (15%)**

*(Pour info, le cout définitif de l'opération s'est élevé à 70 240.80€HT)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE LE MAIRE à signer la convention afin d'obtenir le versement du fonds de concours**

*Vote : Unanimité*

Fin du Conseil vers 20h45.